



**Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire
québécois
2007**



**Syndicat
des
producteurs
de chèvres
du Québec**



**Mémoire du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec
déposé le 20 juin 2007
dans le cadre de la Commission sur l'avenir
de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**

Table des matières

Préambule	3
Présentation du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec	4
Mission	4
Plan conjoint	4
La production caprine québécoise	4
Mise en marché du lait de chèvre	5
Mise en marché de la viande de chèvre	7
Mise en marché de la fibre mohair	9
Recommandations du SPCQ à la CAAAQ	10
Revenus des producteurs	10
Mise en marché collective	11
Ouverture complète des frontières	11
Environnement	12
Origine du produit	12
Priorité aux produits du Québec	13
Table filière	14
Conclusion : priorités	15
Remerciements	15



Préambule

Le Syndicat des producteurs de chèvres (SPCQ) tient à remercier la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) pour nous avoir offert l'opportunité de proposer des éléments d'une approche renouvelée et évoluée de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Nous espérons que notre apport contribuera aux producteurs de chèvres québécois, mais également à l'ensemble des acteurs œuvrant en agriculture et en agroalimentaire.

Dans ce mémoire, nous nous attarderons aux problématiques touchant plus particulièrement les producteurs de chèvres du Québec. Toutefois, nous appuyons les grandes orientations défendues par l'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ) en ce qui concerne la table filière laitière caprine ainsi que les orientations de l'Union des producteurs agricoles (UPA) concernant l'agriculture en général.





Présentation du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ) est un regroupement de producteurs et de productrices qui existe depuis 1982. Il a remplacé l'Association des éleveurs de chèvres du Québec fondée au début des années 1970.

Mission

Le SPCQ s'est donné pour mission de favoriser l'amélioration des revenus des producteurs caprins par le regroupement, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs caprins du Québec. Le SPCQ travaille également à valoriser la profession des producteurs de chèvres. D'une façon plus particulière, il œuvre dans le développement de la production, de la commercialisation et des marchés. Il est l'interlocuteur de premier rang de tous les intervenants impliqués de près ou de loin dans tout ce qui touche la production caprine. Par ailleurs, en étant affilié à la Fédération nationale canadienne de la chèvre (FNCC), le SPCQ est impliqué dans les dossiers de santé et de traçabilité des animaux et de salubrité des aliments. Le SPCQ est administré par sept producteurs élus démocratiquement et est l'office chargé de l'application du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

Plan conjoint

En 1996, une étude du Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) mettait en évidence certaines lacunes importantes dans la mise en marché du lait de chèvre. À la suite de ce constat, les producteurs laitiers caprins ont commencé à élaborer un projet de plan conjoint visant la mise en marché du lait de chèvre. Cependant, le secteur caprin évoluait rapidement et il apparaissait de plus en plus clair que les éleveurs de chèvres seraient mieux servis par une structure qui les viserait tous (producteurs de lait, de boucherie et de mohair). C'est ainsi que le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, en vigueur depuis mars 2001, s'est donné comme défi d'être inclusif, souple et capable de répondre aux besoins des secteurs laitier, boucherie et mohair. Le conseil d'administration (CA) du SPCQ collabore donc avec trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) qui travaillent sur des projets propres à leur secteur d'activité.

La production caprine québécoise

La production caprine est bien préparée pour répondre aux besoins actuels et futurs des consommateurs. En effet, elle est avantagée par l'engouement des consommateurs au regard des produits de chèvre, notamment grâce aux particularités nutritives de ces produits, au capital de sympathie suscité par l'animal et par le caractère environnemental de cette production. Par ailleurs, on assiste depuis quelques années à un engouement pour la



consommation des produits du terroir, artisanaux et fins : les produits caprins se retrouvent dans cette catégorie.

Concernant la recherche, la production caprine québécoise se démarque maintenant du reste du Canada avec sa nouvelle chèvrerie expérimentale au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD). Des projets de recherche y sont menés sur la composition du lait, sur l'alimentation des chevreaux, sur l'arthrite encéphalite caprine et sur l'insémination.

Mise en marché du lait de chèvre

Le plan conjoint et la négociation collective des conventions avec les acheteurs ont permis d'obtenir les conditions de vente et les gains suivants :

- Le même prix pour tous les producteurs, déterminé en fonction des composantes du lait.
- Augmentation du prix du lait de 83,00 à 90,25 \$/hl entre 2000 et 2006.
- Augmentation de la production de lait de chèvre à 7 millions de litres par année, ce qui est insuffisant par rapport à la demande actuelle des transformateurs qui est de 10 millions de litres.
- Le prix du lait est indexé annuellement et sera de 99,56 \$/hl en janvier 2011.
- Une prime d'automne de 5 \$/hl permet de stimuler la production en période de rareté (contre-saison naturelle des chèvres).
- Les conditions de paiement sont uniformes pour tous les producteurs et pour tous les acheteurs.
- Les entreprises se consolident grâce à une priorité que la convention confère aux producteurs déjà existants.
- Les contrats d'approvisionnement annuels écrits sont obligatoires.

En somme, les interventions du plan conjoint ont permis d'améliorer les conditions de mise en marché pour les producteurs (prix, conditions de paiements, etc.) et pour les acheteurs (valorisation des composantes, prévisions mensuelles, etc.). Enfin, elles ont permis d'assurer plus de transparence dans les transactions, l'équité et la stabilité des conditions de mise en marché. Ce dernier élément est déterminant pour un développement ordonné de la production et de l'industrie caprine. Le volume moyen par producteur a constamment augmenté et les fermes se sont consolidées. Malgré ces gains, les producteurs ont toujours énormément de difficulté à rentabiliser leur entreprise. Plus de 40 % des fermes laitières caprines ont encore moins de cinq ans d'expérience. Un haut taux de roulement caractérise la production laitière caprine québécoise.

Les coûts de production élevés par rapport aux revenus du marché, l'accès difficile au financement qui permettrait d'investir dans des infrastructures de qualité, l'inefficacité des programmes de stabilité du revenu, la compétition de l'industrie caprine laitière ontarienne, le



manque de productivité des fermes québécoises, le manque de services-conseils et de vétérinaires spécialisés en production caprine, le manque de sujets reproducteurs de haute génétique, la fermeture des frontières suite à la crise de l'ESB en 2003, etc. constituent l'ensemble des raisons qui démontrent les difficultés que subissent les producteurs de chèvres du Québec.

Vous trouverez, dans le tableau et la figure ci-dessous, le nombre de producteurs de chèvres laitières, le nombre de chèvres par région administrative ainsi que les livraisons de lait de chèvre par rapport aux besoins des transformateurs en 2006. Une vingtaine de producteurs transforment leur lait directement à la ferme.

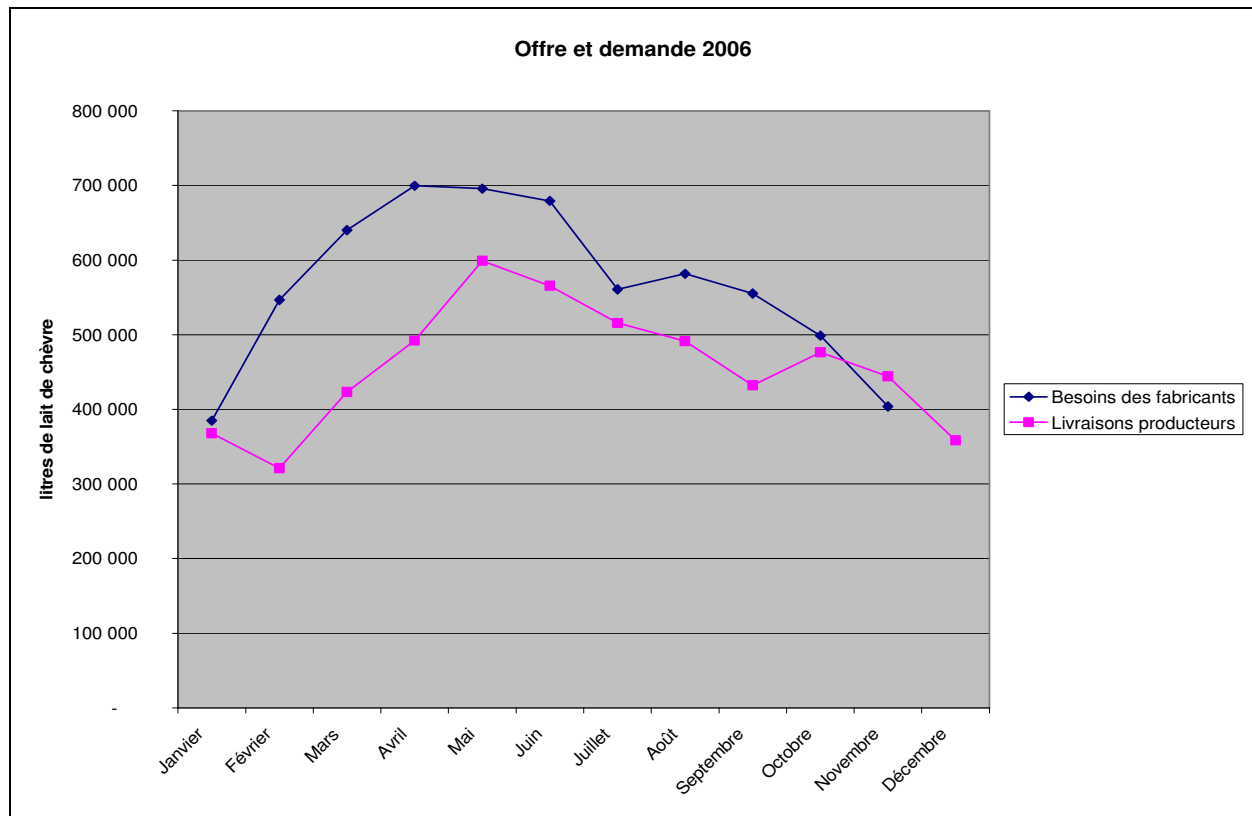
Tableau 1 : Nombre d'entreprises possédant dix chèvres laitières et plus et nombre de chèvres par région

Région administrative	Entreprise	Chèvre
Bas-Saint-Laurent	5	910
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	148
Capitale-Nationale	6	751
Mauricie	2	225
Estrie	13	1267
Montréal	0	0
Outaouais	3	334
Abitibi–Témiscamingue	6	1024
Côte-Nord	0	0
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	81
Chaudière–Appalaches	16	1725
Laval	2	84
Lanaudière	3	275
Laurentides	9	612
Montérégie-Est	17	3357
Centre-du-Québec	33	4659
Montérégie-Ouest	13	925
Total	134	16 377

Source : MAPAQ, GIRMA, janvier 2006



Figure 1 : Livraisons de lait de chèvre par rapport aux besoins des transformateurs en 2006



Source : Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Mise en marché de la viande de chèvre

L'industrie en est à ses débuts et elle tente de s'organiser pour se faire connaître et répondre aux demandes des consommateurs. La plupart des producteurs de chèvres de boucherie sont des éleveurs à temps partiel qui commercialisent eux-mêmes leur viande provenant de chevreaux lourds. Le regroupement des producteurs, au sein du plan conjoint, a permis de créer des outils et des opportunités qui facilitent la commercialisation de leurs produits, tels que :

- La planche de découpe du chevreau.
- Le répertoire des abattoirs.
- La grille de prix de référence des découpes de viande.
- Le développement et la mise en marché de produits transformés à base de chèvre de réforme (rillette, baluchon, ravioli et saucisse).
- Les démarches avec un distributeur de viande.
- La diffusion de recettes et d'informations nutritionnelles.
- Les outils de promotion (site Internet, bannières, dépliants, étiquettes).
- La participation à plusieurs événements de promotion.



Les producteurs tentent de vendre leurs chevreaux lourds environ 13 \$/kg carcasse. Toutefois, les producteurs de lait de chèvre qui élèvent leurs chevreaux de lait mâles ont énormément de difficulté à les vendre à un prix raisonnable. Plusieurs sont découragés d'élever leurs chevreaux mâles à perte. Pour contrer ce problème, certains producteurs ont démarré des parcs d'engraissement et tentent de commercialiser les chevreaux laitiers dans des marchés spécialisés.

Tous les producteurs de chevreaux se butent à la concurrence de la viande de chèvre importée d'Australie et de Nouvelle-Zélande, vendue à bas prix, mais surtout, ils se retrouvent sur les mêmes marchés que l'agneau. Le chevreau et l'agneau sont des viandes consommées par les mêmes consommateurs et élevées de la même façon avec les mêmes normes environnementales et de salubrité. Toutefois, les revenus des producteurs de chèvres ne sont pas stabilisés par l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) contrairement aux revenus des producteurs d'agneaux du Québec. Nous pensons que cette situation inéquitable ne peut plus durer pour le développement durable de la production caprine québécoise.

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, le nombre de producteurs de chèvres de boucherie ainsi que le nombre de chèvres par région administrative.

Tableau 2 : Nombre d'entreprises possédant dix chèvres de boucherie et plus et nombre de chèvres par régions

Région administrative	Entreprise	Chèvre
Bas-Saint-Laurent	7	231
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	128
Capitale-Nationale	5	108
Mauricie	4	112
Estrie	7	140
Montréal	0	0
Outaouais	8	162
Abitibi–Témiscamingue	4	74
Côte-Nord	1	25
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	52
Chaudière–Appalaches	12	300
Laval	2	46
Lanaudière	7	220
Laurentides	12	339
Montérégie-Est	9	258
Centre-du-Québec	10	182
Montérégie-Ouest	22	868
Total	114	3245

Source : MAPAQ, GIRMA, janvier 2006



Mise en marché de la fibre mohair

Le comité de mise en marché mohair est constitué des membres du CA de l'Association des éleveurs de chèvres angoras pur sang du Québec (AECAPSQ). L'AECAPSQ a lancé une campagne de promotion générique. Elle organise des défilés de créations vestimentaires, elle travaille sur la réalisation d'un guide d'encadrement de l'élevage de la chèvre angora et elle œuvre dans l'exportation de mohair brut.

Les éleveurs de chèvres angoras produisent environ 7 700 kg de mohair par année. Sept producteurs transforment directement leur produit en confectionnant des vêtements ou des accessoires. Les autres vendent le mohair brut au Texas à environ 4 \$/kg.

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, le nombre de producteurs de mohair et le nombre de chèvres angoras par région administrative.

Tableau 3 : Nombre d'entreprises possédant dix chèvres angoras et plus et nombre de chèvres par régions

Région administrative	Entreprise	Chèvre
Bas-Saint-Laurent	1	11
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	28
Capitale-Nationale	0	0
Mauricie	1	25
Estrie	2	90
Montréal	0	0
Outaouais	0	0
Abitibi–Témiscamingue	0	0
Côte-Nord	0	0
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0
Chaudière–Appalaches	1	42
Laval	0	0
Lanaudière	1	14
Laurentides	2	23
Montérégie-Est	2	50
Centre-du-Québec	0	0
Montérégie-Ouest	1	100
Total	12	383

Source : MAPAQ, GIRMA, janvier 2006





Recommandations du SPCQ à la CAAAQ

Le SPCQ émet des recommandations à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) dans l'objectif d'assurer aux producteurs de chèvres du Québec un niveau de vie comparable à celui du reste de la société québécoise par l'obtention de revenus justes du marché.

Revenus des producteurs

Considérant les difficultés pour les producteurs caprins de rentabiliser leurs entreprises, d'établir une relève solide, d'avoir accès au financement et à l'expertise afin d'investir et d'améliorer la productivité de leur ferme, il est urgent d'agir au niveau des revenus des producteurs. Afin d'améliorer les revenus des producteurs de chèvres du Québec, le SPCQ recommande à la CAAAQ de :

- ✓ Soutenir les productions en développement et les aider à améliorer leur productivité en développant l'expertise et les services-conseils, en améliorant l'accès aux services vétérinaires et en investissant en recherche et transfert technologique.
- ✓ Poursuivre l'intervention de l'État sur les revenus agricoles pour les entreprises qui ne sont pas sous intégration et selon le modèle de la ferme à dimension humaine, soit une entreprise dont l'exploitant et sa famille :
 - y vivent;
 - prennent les décisions, contrôlent la gestion;
 - fournissent l'essentiel du travail;
 - fournissent l'essentiel du capital.
- ✓ Poursuivre l'intervention de l'État sur les revenus agricoles en considérant l'occupation du territoire et la multifonctionnalité de l'agriculture dans les programmes d'aide.
- ✓ Offrir l'ASRA ou un autre programme d'aide basé selon le type de production et non sur le revenu global de l'entreprise, en suivant un principe d'équité pour toutes les productions agricoles.
- ✓ Faciliter l'accès au financement de démarrage pour la relève qui désire se lancer dans une production en développement dont les volumes de production sont inférieurs aux besoins des transformateurs.
- ✓ Mettre en place des mécanismes qui favorisent un commerce équitable des productions agricoles et qui conduisent à une rémunération juste de tous les maillons de la chaîne agroalimentaire (ex : implantation de marchés publics ou de circuits de mise en marché locaux et régionaux, paniers d'achat, etc.).



Mise en marché collective

À la suite de nos expériences de mise en marché de produits en développement, nous sommes d'avis que la mise en marché collective et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles font assez de place à l'innovation, aux nouveaux produits et aux produits-créneaux.

L'organisation des offices de mise en marché, actuellement sous la responsabilité des producteurs, ne devrait pas être élargie pour faire place à d'autres intérêts comme ceux des transformateurs et des consommateurs. Nous avons remarqué que les acheteurs perdent de belles occasions de s'y impliquer davantage, comme en demandant une accréditation [Article 110] ou en présentant leurs observations lors d'une révision périodique du plan conjoint [Article 62].

Considérant les gains apportés à l'industrie caprine suite à la mise en vigueur du plan conjoint, le SPCQ recommande à la CAAAQ **d'accroître son soutien à la mise en marché collective et à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles**, notamment en augmentant les ressources financières, techniques et juridiques de la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ).

Ouverture complète des frontières

L'industrie caprine est jeune et dynamique. Depuis 1995, le marché des produits laitiers caprins augmente de 15 à 20 % annuellement. Afin de constituer les troupeaux québécois, de nombreux producteurs ont acheté des chèvres de haute génétique aux États-Unis. Depuis 2005, les producteurs ne comblent pas les besoins des transformateurs. De plus, pour fournir la clientèle, l'approvisionnement anticipé en lait des industriels a augmenté de 24 % pour 2007. Également, la hausse de popularité des fromages fins et l'arrivée de deux importants transformateurs au Québec nous permettent d'évaluer que la demande continuera de croître dans l'avenir.

Pour répondre aux besoins du marché, le secteur caprin peut augmenter la production de chaque ferme ou démarrer de nouvelles entreprises qui devront se procurer suffisamment de chèvres pour constituer un nouveau troupeau. Cette dernière option s'avère quasi impossible en ce moment due à la rareté des chèvres. Pour se faire, la réouverture complète des frontières, qui permettrait d'importer des animaux reproducteurs, est essentielle.

De plus, les généticiens Brian Sullivan et Laurence Maignel, qui œuvrent dans l'évaluation génétique des chèvres, ont sonné l'alarme au début de l'année 2007 en remarquant que la consanguinité des troupeaux devenait de plus en plus élevée et néfaste. Le besoin de nouvelle génétique est urgent pour contrer les risques associés à la consanguinité, notamment l'apparition de tares génétiques, la perte de fertilité, la baisse de vitalité, la diminution de la résistance aux maladies et la perte de variabilité et de biodiversité.



Le SPCQ recommande à la CAAAQ de faire pression sur les gouvernements canadiens et américains afin de **permettre à nouveau l'importation et l'exportation** de chèvres en ouvrant complètement les frontières.

Environnement

Les producteurs sont très conscients des bonnes pratiques agroenvironnementales, ils sont respectueux de l'environnement et ils travaillent énormément pour améliorer les conditions de biodiversité dans les milieux agricoles. Toutefois, les normes environnementales sont très sévères et contraignantes.

Le SPCQ recommande à la CAAAQ de :

- ✓ Assouplir les règles entourant l'entreposage des **amas aux champs**.
- ✓ **Favoriser des mesures incitatives pour l'adoption de bonnes pratiques culturales** plutôt que de prendre des mesures punitives.

Origine du produit

Plusieurs produits importés sont présentés dans des contenants portant parfois une étiquette « *Produit du Canada* », même s'ils n'ont été que réemballés ici, ou n'ont subi qu'une transformation. Les consommateurs québécois et canadiens sont dans l'impossibilité de faire la distinction entre les produits qui viennent réellement d'ici et ceux qui sont importés. À notre avis, il serait plus conforme, et moins trompeur pour le consommateur, que les produits importés et transformés au Canada portent l'étiquette « *Transformé au Canada* ». Il serait également souhaitable que la provenance de la matière première y soit inscrite.

De hauts standards de production sont imposés au secteur agricole, que ce soit au niveau de la protection de l'environnement, de la qualité, de la salubrité, de l'innocuité des produits ainsi que des normes salariales et sociales des travailleurs.

La présente réglementation est trompeuse pour le consommateur et le prive de faire un choix éclairé. Cette situation doit absolument être corrigée rapidement. Il en va de la survie de plusieurs secteurs agroalimentaires canadiens.

Le SPCQ recommande à la CAAAQ de travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour que soit **révisée la définition de « *Produit du Canada* », afin que seuls les produits qui proviennent réellement du Canada puissent utiliser cette mention**. Nous proposons que les produits importés et transformés au Canada portent une mention différente, soit « *Transformé au Canada* » ou la mention du pays d'origine, selon le cas. De plus, nous



recommandons l'application de **mesures de réciprocité pour les produits importés**. Les normes et exigences à l'importation devraient être appliquées rigoureusement.

Par ailleurs, les grands pays producteurs de fromages (ex. France) ont des standards de composition des fromages qui prescrivent qu'ils doivent être faits uniquement de lait, de lait écrémé et/ou de crème ou des normes qui limitent l'utilisation d'autres ingrédients laitiers (ex. concentrés de protéines) dans leur fabrication. Le ministère de l'Agriculture fédéral doit déposer un projet de règlement visant à limiter les ingrédients laitiers dans la fabrication des fromages canadiens afin de garantir l'intégrité et la qualité des fromages ainsi que notre réputation fromagère. Le SPCQ recommande à la CAAAQ de **protéger l'identité des fromages canadiens et d'appuyer cette réglementation projetée si elle fixe les normes de composition conformes aux usages actuels**. La consommation de fromages et de produits laitiers faits à 100 % de lait d'ici favorise le développement de notre agriculture, de nos régions et de notre économie.

Priorité aux produits du Québec

Pour plusieurs petites entreprises de transformation comme les fromageries fermières transformant leur lait de chèvre à la ferme, la distribution des produits est un défi difficile à surmonter. Nous pensons que nous pourrions les aider en reconnaissant les produits régionaux et en encourageant le sentiment d'appartenance des consommateurs, restaurateurs et institutions aux produits fabriqués au Québec et dans leurs propres régions.

Le SPCQ recommande à la CAAAQ de :

- ✓ Réviser les politiques d'achat des institutions publiques et parapubliques afin de prioriser l'achat de denrées alimentaires produites au Québec.
- ✓ Reconnaître le logo « Aliments du Québec » comme étant le label de provenance Québec et veiller à son financement adéquat pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle.
- ✓ Faciliter l'accès aux tablettes des grandes chaînes pour les produits québécois.
- ✓ Favoriser la notoriété des produits québécois.
- ✓ Sensibiliser la population aux avantages de l'achat local.
- ✓ Supporter les produits d'appellation réservée et les termes valorisants.
- ✓ Favoriser le **développement de l'agrotourisme** pour assurer le dynamisme des régions.





- ✓ Valoriser, appuyer et accompagner les **projets d'innovation** (par exemple : insémination, photopériodisme, conservation du lait ou emballages des fromages).

Table filière

L'ALCQ, notre table filière incorporée, a permis aux intervenants de l'industrie caprine québécoise (producteurs, transformateurs, distributeurs, commerçants, etc.) de se connaître, de se reconnaître, de collaborer et de développer des projets conjoints. Elle s'est donc positionnée comme un acteur stratégique du développement de l'industrie caprine et a contribué à son succès et à sa croissance. Il est primordial pour les industries en émergence de pouvoir bénéficier de soutien de la part du gouvernement québécois pour créer et animer des filières dynamiques et stratégiques.

Le SPCQ recommande à la CAAAQ d' :

- ✓ Obtenir un **réel engagement du gouvernement du Québec à l'égard des tables filières**, telle que l'ALCQ, notamment au niveau des ressources humaines et financières.
- ✓ **Assouplir** le programme de financement des tables de concertation agroalimentaire sectorielles (ALCQ) et régionales afin de **financer** le fonctionnement de base **à la hauteur des besoins des organisations et en regard des capacités de l'industrie visée**.



Conclusion : priorités

Dans ce mémoire présenté à la CAAAQ, le SPCQ a dressé un bref portrait de la production caprine québécoise et de ses enjeux et il a tenté de recommander plusieurs idées afin d'améliorer la condition des producteurs de chèvres du Québec, de l'agriculture en général et de l'agroalimentaire québécois.

Nous croyons que le défi le plus pressant est d'améliorer les revenus nets des entreprises agricoles québécoises. Plus particulièrement, pour les producteurs de chèvres québécois, nous croyons que le gouvernement québécois doit offrir l'ASRA ou un autre programme d'aide basé selon le type de production et non sur le revenu global de l'entreprise, en suivant un principe d'équité pour toutes les productions agricoles.

Par ailleurs, pour le développement durable de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois et pour la protection et le respect du consommateur, nous croyons que le gouvernement doit travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour que soit révisée la définition de « *Produit du Canada* », afin que seuls les produits qui proviennent réellement du Canada puissent utiliser cette mention.

L'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois se retrouve entre les mains de la société. La société ne pourra survivre sans une sécurité alimentaire et sans accorder au secteur agricole un traitement distinct... Bons travaux !

Remerciements aux personnes et organismes suivants :

- ❖ Caroline Noël, directrice générale du SPCQ
- ❖ Anne-Marie Désilet, adjointe administrative à la Direction de la commercialisation, l'UPA
- ❖ Maryse G. Clément, présidente du SPCQ
- ❖ Sophie Gingras, directrice générale de l'ALCQ
- ❖ Pierre Dumoulin, coordonnateur sectoriel de la filière caprine au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- ❖ Membres du conseil d'administration du SPCQ
- ❖ L'UPA